

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B114-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B114

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant de transfert n°1 pour le marché n°10M096 relatif au dénombrement des espèces détritatives réalisé dans le cadre des contrôles environnementaux de l'ISDnD de l'Arbois - Lot n°4

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant de transfert n°1 pour le marché n°10M096 relatif au dénombrement des espèces détritatives, réalisé dans le cadre des contrôles Environnementaux de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois – Lot n°4

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des contrôles environnementaux réalisés sur l'ISDnD de l'Arbois, la Communauté du Pays d'Aix a confié le lot n°4 de la consultation à savoir le dénombrement des espèces détritatives à l'entreprise Grontmij Environnement & Infrastructures. Suite à la dissolution de la société Grontmij Environnement & Infrastructures par la société mère Grontmij SA, il est proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant de transfert n°1 de Grontmij Environnement & Infrastructures vers Grontmij SA.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011-B037, le Bureau communautaire du 10 février 2011 a autorisé la signature du marché n°10M096 relatif au dénombrement des espèces détritatives, réalisé dans le cadre des contrôles Environnementaux (Lot n°4) de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois à la société Grontmij Environnement & Infrastructures pour un montant estimatif sur la durée du marché de 19 000 € HT. Ce marché a été notifié le 25 mars 2011.

Le 7 octobre 2013, le Conseil d'Administration de la société Grontmij SA, société mère et associée unique, a approuvé la dissolution de la société Grontmij Environnement & Infrastructures, entraînant de plein droit la transmission universelle du patrimoine de Grontmij Environnement & Infrastructures.

La société Grontmij SA a transmis à la Communauté du Pays d'Aix l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Elle demande aujourd'hui le transfert de l'exécution du marché n°10M096, en vue de permettre la continuation du marché.

Objet de l'avenant de transfert n°1 :

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n°10M096 à la société Grontmij SA.

Incidence financière :

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière. La société Grontmij SA s'engage à exécuter les prestations du marché dans les mêmes conditions de délai, de prix, de consistance et de qualité définies au marché.

Date d'effet :

La date d'effet de la transmission universelle du patrimoine de la société Grontmij Environnement & Infrastructures vers la société Grontmij SA prend effet à compter du 30 novembre 2013.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 et notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau et notamment « de prendre décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2011-B037 du Bureau communautaire du 10 février 2011 approuvant le marché n°10M096 et autorisant sa signature.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 du marché n°10M096 transférant l'exécution de ce marché à la société Grontmij SA dans les conditions définies ci-dessus, pour des missions de dénombrement des espèces détritivores réalisées dans le cadre des contrôles Environnementaux (Lot n°4) de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois, qui n'entraîne aucune incidence financière ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Dossier suivi par : Ariane Jordi
Tél : 04 42 99 28 34- 28 44
ariane.jordi@grontmij.fr
LRAR : 1A 093 119 92 45 5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
Direction du traitement des Déchets
A l'attention de Monsieur Frédéric TOCHE
8, place Jeanne d'Arc - CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE Cedex1

Aix-en-Provence, le 27 janvier 2014

Références : Marché n° 10M096.

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois - Contrôles environnementaux - Lot n°4: dénombrement des espèces détritatives.

Cher Monsieur,

Dans le cadre du marché susvisé, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'exemplaire original de l'avenant de transfert signé par nos soins.

~~Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.~~

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Ariane JORDI


GRONTMIJ SA
Servies Administratif et Financier
Les Hauts de la Duranne
370 rue René Descartes - CS 90340
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3
T +33 (0)4 42 99 27 27 - Fax 04 42 99 28 42
Juriste Droit Public

Grontmij SA
140 boulevard Malesherbes
75017 Paris
SA au capital
de 2 036 008,335 €
RCS Paris 338 329 469
TVA intracommunautaire
FR 13 338 329 469

P.J. : 1



**Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois
Contrôles Environnementaux
Lot n°4 : Dénombrement des espèces détritivores**

AVENANT DE TRANSFERT N° 1

AU MARCHE N°10M096 du 25 MARS 2011

Titulaire : GRONTMIJ ENVIRONNEMENT vers GRONTMIJ SA

**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE AYANT POUR OBJET LE
DENOMBREMENT DES EXPECES DETRITIVORES CONTROLES
FREQUENTANT L'ISDnD DE L'ARBOIS**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société Grontmij SA,

Domiciliée sis 140, boulevard Malesherbes – 75 017 PARIS
Immatriculée au RCS PARIS B sous le n°338 329 469

représentée par Monsieur Sébastien Pailhes, Directeur Régional Méditerranée Centre Est,
dûment habilité à cet effet.

d'autre part,

Marché n°10M096 :

Date de notification du marché : 25 Mars 2011

Montant H.T. du marché initial : 19 000,00 € HT

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 25 mars 2011 à **Grontmij Environnement & Infrastructures** un marché relatif aux dénombrement des espèces détritatives, réalisées dans le cadre des contrôles Environnementaux (Lot n°4) de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois.

Par acte sous seing privé en date du 7 octobre 2013, la société Grontmij SA, en sa qualité de société mère et d'Associée unique, a autorisé la dissolution sans liquidation de la société Grontmij Environnement & Infrastructures, entraînant de plein droit la Transmission Universelle du Patrimoine de Grontmij Environnement & Infrastructures.

Cette dissolution a été approuvée par le Conseil d'Administration de la société Grontmij SA réunie le 7 octobre 2013 et publiée au JAL.

La société Grontmij SA fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n°10M096 à la société Grontmij SA.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

ARTICLE 2. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dues se fera sur le compte bancaire de la société Grontmij SA sur compte ouvert auprès de l'établissement bancaire Bpifrance Financement dont le RIB est joint en annexe.

ARTICLE 3. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

La société Grontmij SA s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations introduits par le présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

La date d'effet de la Transmission Universelle du Patrimoine de la société Grontmij Environnement Infrastructures vers Grontmij SA prend effet à compter du 30 novembre 2013.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____

A Aix en Provence, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,

(signature et cachet de la société)

le Vice-Président délégué en matière de
coordination des politiques relatives aux
déchets

GRONTMIJ SA
Service Administratif et Financier
Les Hauts de la Duranne
370 rue René Descartes - CS 90340
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Tél. 04 42 99 27 27 Fax 04 42 00 20 42

Guy BARRET

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant de tranfert n°1 pour le marché n°10M096 relatif au dénombrement des espèces détritatives réalisé dans le cadre des contrôles environnementaux de l'ISDnD de l'Arbois - Lot n°4

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014